COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

Dénomination et siège de l'établissement : Académie Royale des Beaux-Arts rue du Midi, 144.....
.....1000-BRUXELLES.....

Enseignement secondaire Artistique..... Section de Transition.....

Subdivision : DANSE (11), LANGUE MODERNE I (NEERLANDAIS) (4), EDUCATION SCIENTIFIQUE (BIOLOGIE) (1),
.....EDUCATION SCIENTIFIQUE (PHYSIQUE) (1), MATHEMATIQUE (2).....
.....

Le(La) soussigné(e), ERMANS Philippe.....

chef de l'établissement susmentionné, certifie que

VANDERWEGEN Dorothée.....

né(e) à BRUXELLES..... le 7 août 1982.....

1° a suivi du 1er septembre 1998..... au 30 juin 2000.....

en qualité d'élève régulier (régulière), les cinquième et sixième années d'études de l'enseignement secondaire de plein exercice et a terminé la sixième année avec fruit dans l'établissement, dans l'enseignement, dans la section et dans la subdivision susmentionnés;

2° a accompli les deux dernières années dans la même forme d'enseignement et dans la même subdivision.

Il(Elle) atteste que toutes les prescriptions légales et réglementaires ont été respectées pendant toute la durée des études.

En foi de quoi, il(elle) délivre le présent titre.

Donné à BRUXELLES..... le 30 juin 2000.....

Le(La) titulaire. Le(La) chef d'établissement.

Au nom du Gouvernement de la Communauté française,

Nous, président et secrétaire de la Commission d'homologation, instituée par l'article 9 des lois sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, coordonnées le 31 décembre 1949, déclarons homologué le présent titre.

Fait à Bruxelles, le 12 MARS 2001

Un secrétaire,

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE - COMMISSION D'HOMOLOGATION -

Un président,

Scanned with CamScanner